

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Du Sud Vitryat

COMMENCE!!!

Communauté de Communes du Bocage Champenois,
Communauté de Communes du Mont Moret,
Communauté de Communes des Quatre Vallées,
Communauté de Communes de Marne et Orconte,
Communauté de Communes du Perthois,
Communes d'Arzillières-Neuville, Gigny-Bussy, Maisons-en-
Champagne, Les Rivières-Henrue, Saint-Chéron et Vauclerc.

C'est un dispositif permettant d'aider les propriétaires à améliorer leur logement ou celui de leurs locataires.

Le propriétaire bénéficie d'aides financières exceptionnelles.

BENEFICIAIRES

- Les propriétaires de logements, non meublés, loués au titre de résidence principale.
- Les propriétaires de logements vacants voulant louer au titre de résidence principale.
- Les propriétaires occupants dont les ressources ne dépassent pas certains plafonds.

Exemple: un couple avec un enfant gagnant 2 800 € par mois est susceptible d'obtenir une aide.



LE TYPE DE TRAVAUX SUBVENTIONNES

Travaux d'économies d'énergie, de mise aux normes, d'accessibilité et d'adaptation du logement, de sortie d'insalubrité, de suppression des peintures au plomb, de remplacement des menuiseries,

LES AIDES

Il s'agit de subventions (jusqu'à 70% de subventions du montant des travaux), de primes (jusqu'à 2 000€ d'éco-primes), de prêts bonifiés et d'abattements fiscaux (environ 60% des revenus locatifs).

Les permanences du COMAL-PACT ont lieu de 14h00 à 15h30

- Le 1^{er} lundi du mois à la Mairie de Courdemanges.
- Le 2^{ème} lundi du mois au Relais services publics, 23 rue du Radet à Saint-Rémy-en-Bouzemont.
- Le 3^{ème} lundi du mois à la Mairie de Thiéblemont-Farémont.
- Le 4^{ème} lundi du mois dans les locaux de la Communauté de Communes des Quatre Vallées, ruelle du Moulin à Saint-Ouen-Domprot.

Assistance et conseils gratuits au :

 **N° Vert 0 800 77 29 30**

Avant d'engager vos travaux

renseignez vous auprès du COMAL-PACT 51
16 boulevard Hyppolite Faure . BP 11
51005 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél: 03.26.64.13.93 / Fax: 03.26.64.91.80



N° indigo : 0 826 80 39

Communauté de Communes
du
Bocage Champenois



RÉGION

CHAMPAGNE ARDENNE



*La Communauté de Communes du Bocage Champenois est mandataire de la Communauté de Communes du Mont Moret, la Communauté de Communes des Quatre Vallées, la Communauté de Communes de Marne et Orconte, la Communauté de Communes du Perthois et des Communes d'Arzillières-Neuville, Gigny-Bussy, Maisons-en-Champagne, Les Rivières-Henrue, Saint-Chéron, Vauclerc.

Communes concernées par l'OPAH du territoire Sud Vitryat

